République française - Département des Bouches du Rhône - Arrondissement d'Istres
Ville de Saint Mitre les Remparts

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/11/2020

Conseillers : 29
Présents : 21
Excusés : 6
Pouvoirs : 2

L'an deux mil vingt et le deux novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du seize octobre deux mil vingt.

Présents : Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Julien DETREZ, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Evelyne GUILLERMET, Patrick LAMBERT, Jérôme ADAM, Frédéric SABATIER, Éric BARRAT, Malika VIVIN, Sandrine NEGRE, Thierry BAZZALI, Frank SULTAN, Magali BARBEAU, Sophie LAMBERT, Lucas GILLY.

Excusés avec pouvoir :

Madame Mireille GOYET a donné procuration à Madame Catherine STEKELOROM
Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET

Excusés : Mesdames Messieurs Denis BARROERO, Jean-Claude METHEL, Claudine DE RIVAS, Roger BERNET, Béatrice ALIPHAT, Bernadette BONZOM

Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM

DCM N°2020/53 : Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'en application de l'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit approuver son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Ce règlement permet de fixer les modalités d'organisation, de fonctionnement et de déroulement des réunions du Conseil municipal, des autres instances municipales et de concertation amenées à intervenir sur les affaires communales et les modalités d'expression des conseillers municipaux.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20201102-DEL2020-53-DE
Date de télétransmission : 05/11/2020
Date de réception préfecture : 05/11/2020

République française - Département des Bouches du Rhône - Arrondissement d'Istres
Ville de Saint Mitre les Remparts

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/11/2020

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

ADOPTE le règlement intérieur du Conseil Municipal porté en annexe de la présente délibération

PRECISE que ce règlement intérieur sera applicable dès sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et les formalités de publicité effectuées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Mairie de Saint-Mitre-Les Remparts (B-du-Rh)

Le Maire,
Vincent GOYET

Acte rendu exécutoire après publication ou notification en date du
Le délai de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille contre la présente délibération est de deux mois.
Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr ».

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20201102-DEL2020-53-DE
Date de télétransmission : 05/11/2020
Date de réception préfecture : 05/11/2020